

CAPN DES CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES

11 MAI 2017

Pour une mise en œuvre effective de la transposition du protocole PPCR aux catégories A

Représentants FSU des personnels à la CAPN des conservateurs, réunie le 11 mai 2017, nous considérons que des avancées significatives ont été obtenues à l'occasion de la transposition du protocole PPCR aux catégories A de la filière, en particulier pour les bibliothécaires : revalorisation et refonte de la grille indiciaire, création d'un grade hors classe permettant d'offrir à nos collègues, 25 ans après la création du corps, des espoirs de progression de carrière enfin conformes à un statut de catégorie A.

Après la publication des décrets du 6 mai 2017, nous espérons que les additifs nécessaires à la circulaire de gestion seront prochainement publiés afin de permettre à nos collègues bibliothécaires d'examiner, dès 2017, le tableau d'avancement à ce nouveau grade.

Ainsi que les représentants des personnels à la CAP des bibliothécaires l'ont eux-mêmes demandé dans une motion présentée à la CAP de janvier, nous insistons pour que, dès 2017, des possibilités de promotions massives leur soient offertes en hors-classe et que soient priorités pour l'inscription au tableau d'avancement, les bibliothécaires actuellement classés aux 10^e et 11^e échelons. Nous insistons également pour que soient offertes aux bibliothécaires plus de possibilités pour accéder au corps des conservateurs.

Pour les conservateurs, si nous nous réjouissons de la fusion des deux échelons de stage, l'effort ministériel demeure très variable en fonction des échelons : 20 points incluant le transfert primes/points pour les collègues du 1^e grade. Pour les conservateurs en chef : 35 points pour les deux premiers échelons, 40 pour le 3^e et 38 pour le 4^e, incluant le transfert primes/points. Rien, en dehors du transfert primes/points pour les échelons terminaux de conservateur en chef (5^e et hors échelle).

Pour une réelle revalorisation du corps des conservateurs, nous revendiquons la fusion des conservateurs et conservateurs généraux dans un corps de conservateurs à deux grades, avec un premier grade regroupant les actuels conservateurs et conservateurs en chef, et un grade de débouché, intégrant initialement les actuels conservateurs généraux.

Avec nos collègues bibliothécaires, nous continuons, par ailleurs, à revendiquer, pour la filière bibliothèques, un seul corps en catégorie A.